

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## APPEL A CANDIDATURES

LOCAL COMMERCIAL EN CENTRE-BOURG

SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

### 1. ORGANISATION

L'appel à candidatures organisé par la Mairie concerne un local commercial situé Place des Fruits à Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac.

### 2. INSCRIPTION ET PARTICIPATION

#### 2.1. Inscription

L'inscription à l'appel à candidature se fait par envoi postal du dossier de candidature dûment complété et signé à la Mairie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac, Place de l'hôtel de ville 12130 SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC ou par mail à l'adresse suivante ; [urbastgeniez@orange.fr](mailto:urbastgeniez@orange.fr) .Les dates de début de l'appel à candidatures, de limite de remise du dossier, ainsi que date de notification de la décision finale figurent sur le dossier de candidature, présent sur le site internet [www.st-geniez-dolt.com](http://www.st-geniez-dolt.com)

Les dossiers de candidatures incomplets ou remis après la date limite de remise du dossier ne seront pas pris en considération.

#### 2.2. Conditions de participation

La participation à l'appel à candidatures est ouverte aux personnes d'une entreprise individuelle, d'une société ou d'une association, dûment enregistrée (ou en cours d'enregistrement).

#### 2.3. Critères de sélection

Les dossiers de candidatures sont évalués d'après les critères suivants :

**Critères d'appréciation sur 100 points :**

- Non-concurrence sur le tissu économique existant (30 points)
- Viabilité économique du projet (25 points)
- L'impact sur l'attractivité de la ville (20 points)
- La qualité du projet, dont l'aspect novateur (20 points)
- La qualité du dossier déposé (5 points)

### 3. JURY

Le jury se compose d'élus et de techniciens ; de la Mairie de St- Geniez d'Olt et d'Aubrac, de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac, d'un membre du Comité Aveyron Initiative, et d'un représentant de l'association des commerçants, artisans et professions libérales « Vivez Saint-Geniez ! ». Ce jury va émettre un avis qui sera ensuite présenté et voté en conseil municipal.

Les membres du jury sont tenus de garder le secret des informations présentant un caractère confidentiel. Le secrétariat du jury est assuré par la Mairie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac. Le jury peut, dans les cas où il l'estime nécessaire, demander aux candidats retenus de présenter et de défendre leur dossier de candidature devant lui et visiter leurs entreprises (si existantes).

### 4. BENEFICE DU CANDIDAT SELECTIONNE

Le candidat choisi accepte les locaux en suivant les modalités définies dans le cahier des charges

### 5. RESPONSABILITÉS

Aucune réclamation orale ou écrite concernant l'appel à candidature ne sera acceptée. La participation à l'appel à candidature n'autorise aucun recours en justice contre l'organisateur. La mairie se réserve le droit d'entamer des poursuites judiciaires contre quiconque aura tenté de frauder ou de falsifier l'appel à candidatures. Le candidat renonce à toute poursuite judiciaire contre l'organisateur dans le cas où l'appel à candidature devrait être annulé, reporté, prolongé ou arrêté suite à la décision de l'organisateur ou pour toute

cause de force majeure. Dans ce cas, une lettre d'information sera envoyée aux personnes ayant remis leur dossier de candidature et une annonce sera faite par voie de presse ou d'affichage sur le site [www.st-geniez-dolt.com](http://www.st-geniez-dolt.com)

## 6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La mairie est responsable des données personnelles qui lui sont communiquées dans le cadre de ce dossier de candidature, et s'engage à ne pas les diffuser aux autres candidats.

### **Communication des données :**

Le jury s'engage à la plus grande confidentialité à l'égard de la mairie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac. Si le dossier est retenu, le candidat autorise la diffusion de ses données lors de la cérémonie officielle, sur le site internet de la Mairie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac, ainsi que sur d'autres supports médiatiques.

**Finalités du traitement :** Les données sont collectées afin de favoriser les actions de développement commercial de la ville

**Durée de conservation des données :** Les données seront conservées pendant la durée de l'appel à candidatures et seront détruites dans les trois mois après le choix du candidat

**Droits de la personne concernée :** La personne concernée a la possibilité d'exercer son droit d'accès à ses données personnelles, d'opposition, et de rectification des données inexactes, par courriel à l'adresse suivante : [urba-stgeniez@orange.fr](mailto:urba-stgeniez@orange.fr)

Toute difficulté née à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'appel à candidatures qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable sont soumis à l'appréciation du juge administratif de Toulouse.

## 7. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Le candidat s'engage à fournir des données et informations exactes et correctes ;
- Le candidat ne doit pas avoir de dettes envers les administrations fiscales et la sécurité sociale ;